



Luxembourg, le 17.03.2026

## AVIS Perturbation 2026/183 du 17.03.2026

Objet: Ligne 606, 651, J03, J04, J08, J16, Q01, Q03, T03

En raison de travaux routiers, la rue d'Oberkorn à Belvaux sera barrée à toute circulation

du jeudi 16 avril 2026, 8h00 au vendredi 17 avril 2026, 18h00

Les mesures suivantes seront prises pendant la durée des travaux:

### Lignes 606 et 651

Les courses d'autobus concernées en provenance de Luxembourg seront déviées après la desserte de l'arrêt de Belvaux-Mairie via la rue de Soleuvre (CR178) – rue de Differdange (CR174) vers Differdange – suite itinéraire normal et vice-versa.

- Ne seront pas desservis les arrêts de Belvaux-Soleuvre-Gare routière, Belvaux-Uewerkuererstrooss, Oberkorn-Neiduerf, -Post, -Rousegärtchen, -Chiers et Differdange-Opkorn.
- Sera exceptionnellement desservi l'arrêt de Differdange-Arbed.

### Lignes J03, J16

Les courses d'autobus concernées en provenance de Differdange seront déviées après la desserte de l'arrêt Oberkorn-Rousegärtchen via la route de Belvaux – à gauche Place Prince Jean – desserte de l'arrêt Oberkorn, Place Prince Jean – à droite rue Pierre Martin - rue Woïwer – à droite rue de Soleuvre (CR174) - à droite rue de Belvaux (CR178) vers Belvaux - desserte de l'arrêt Belvaux, Ënnert Zolwerwee – rond-point – route d'Esch (N31) suite itinéraire normal.

- Seront exceptionnellement desservis les arrêts de Belvaux-Ënnert Zolwerwee et Oberkorn-Place Prince Jean.
- Ne seront pas desservis les arrêts de Belvaux-Soleuvre -Gare routière, Belvaux -Uewerkuerer Strooss, Oberkorn -Neiduerf et Oberkorn-Post.

### Lignes J04 et Q01

#### Sens Differdange -Belvaux

Les courses d'autobus concernées en provenance de Differdange seront déviées après la desserte de l'arrêt Oberkorn-Rousegärtchen via la route de Belvaux – à gauche Place Prince Jean – desserte de l'arrêt Oberkorn, Place Prince Jean – à droite rue Pierre Martin - rue Woïwer – à droite rue de Soleuvre (CR174) - à droite rue de Belvaux (CR178) vers Belvaux - desserte de l'arrêt Belvaux, Ënnert Zolwerwee – rond-point – route d'Esch (N31) suite itinéraire normal.

- Seront exceptionnellement desservis les arrêts de Belvaux-Ënnert Zolwerwee et Oberkorn-Place Prince Jean.
- Ne seront pas desservis les arrêts de Belvaux-Soleuvre -Gare routière, Belvaux -Uewerkuerer Strooss, Oberkorn -Neiduerf et Oberkorn-Post.

#### Sens Belvaux-Differdange

Les courses d'autobus en provenance de Belvaux (route d'Esch) seront déviées après la desserte de l'arrêt Belvaux-Mairie via la rue de Soleuvre (CR178) en direction de Soleuvre – à gauche rue de Differdange (CR174) vers Differdange – desserte de l'arrêt Differdange-Fousbann (rue de Soleuvre) – suite itinéraire normal.

- Seront exceptionnellement desservis les arrêts de Belvaux-Ënnert Zolwerwee et Differdange-Fousbann (rue de Soleuvre).
- Ne seront pas desservis les arrêts de Belvaux-Soleuvre -Gare routière, Belvaux -Uewerkuerer Strooss, Oberkorn -Neiduerf, -Post, Place Prince Jean, Differdange -Fousbann (Ave. D'Oberkorn) et-Seelebunn.

### Lignes J08 et T03

Les courses d'autobus en provenance de Belvaux (route d'Esch) seront déviées après la desserte de l'arrêt Belvaux-Mairie via la rue de Soleuvre (CR178) en direction de Soleuvre – à gauche rue de Differdange (CR174) vers Differdange – desserte de l'arrêt Differdange-Fousbann (rue de Soleuvre) – suite itinéraire normal.

- Seront exceptionnellement desservis les arrêts de Belvaux-Ënnert Zolwerwee et Differdange-Fousbann (rue de Soleuvre).
- Ne seront pas desservis les arrêts de Belvaux-Soleuvre -Gare routière, Belvaux -Uewerkuerer Strooss, Oberkorn -Neiduerf, -Post, Place Prince Jean, Differdange -Fousbann (Ave. D'Oberkorn) et-Seelebunn.

### Ligne Q03

Les courses d'autobus en provenance Esch-sur-Alzette seront déviées après le rond-point Raemerich via le CR174 vers Differdange suite itinéraire normal.

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Mobilité et des Travaux publics  
Administration des transports publics  
Service Transports RGTR

Copies: Gare de Luxembourg.  
Permanence, Service Transports RGTR.  
Exploitant(s) RGTR concerné(s).  
Administration(s) Communale(s) concernées.